

PRESENCE CORPORELLE THERAPEUTIQUE

Relation à soi, à l'autre, au monde

Un week-end en résidentiel pour les psychomotriciens-ciennes*.

Animé par Toné Bischofberger et Anne Marie Salamin Morard - Psychomotriciennes

Dans un cadre alpin magnifique, dans un hôtel original et accueillant,

Au cœur du printemps, nous vous proposons

un « temps ressource» de présence corporelle à soi, à l'autre et à la nature.

Le travail se déroule en salle et à l'extérieur.

Accueillir et exprimer corporellement la vie qui est en soi.

Explorer dans la nature, recevoir ce qui est touché dans son intériorité.

Laisser émerger l'essentiel de son vécu, expression de sa vie intérieure.

Recevoir l'autre, explorer la position corporelle thérapeutique.

Etre reçu, vivre l'expérience d'être accueilli corporellement.

Partager le vécu et tisser des liens avec la vie personnelle et professionnelle.

LIEU Hôtel Beau-Site, 1927 Chemin sur Martigny : www.chemin.ch

DATES Vendredi 4 mai et samedi 5 mai 2018

HORAIRE Du vendredi 14 heures au samedi 18 heures

PRIX A. Pour le stage Frs 360.-

B. Pour le séjour en pension complète :

Frs 95.- par personne en chambre à 3 ou 4 lits (A+B= Frs 455.-)

Frs 120.- par personne en chambre double (A+B= Frs 480.-)

Frs 165.- par personne en chambre individuelle (A+B= Frs 525.-)

PLACES De 6 à 12 personnes

*Sur demande, d'autres thérapeutes psychocorporels peuvent s'inscrire.

Conditions d'inscription :

- Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et confirmées par courrier fin janvier 2018.
- Dès la confirmation de votre inscription, vous versez les arrhes de Frs 120.- non remboursées en cas de désistement, sauf si la place peut être repourvue.
- Le solde est à verser au plus tard 15 jours avant le début du week-end.
- En cas de désistement annoncé dans le mois précédent le stage, celui-ci sera facturé dans sa totalité.
- En cas de désistement annoncé dans la semaine précédent le stage, pour cause de maladie ou d'accident, avec certificat médical, seule la moitié de la somme totale est due.

Le travail proposé est reconnu comme formation continue auprès du Registre de Médecine Empirique (RME). Une attestation est donnée à la fin du stage.

Sur demande, une quittance est délivrée, permettant un remboursement par les assurances complémentaires.